

POSTDÉMOCRATIE ? LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE EN QUESTION

Séance ordinaire du 24 février 2023
Communication de M. Erick Germain

Nous sommes les enfants de Périclès, de Cicéron, de Montesquieu, de Rousseau, de Tocqueville, d'Aron. La démocratie libérale, représentative, fait partie de notre ADN politique et nous considérons qu'elle constitue un modèle de gouvernement indépassable. Chacun connaît la fameuse formule de Winston Churchill : « La démocratie est le pire des régimes, à l'exception de tous les autres. » Mais rappelons ce que recouvre un terme trop souvent mal utilisé.

La démocratie est, d'une part, un ensemble d'institutions électorales chargées de traduire concrètement la volonté populaire en politiques publiques ; d'autre part, la démocratie est un ensemble d'institutions libérales, c'est-à-dire protégeant, dans les faits, l'État de droit et garantissant le libre exer-

cice des libertés individuelles (liberté de croyance, d'opinion, d'expression, de presse, d'association, d'aller et venir...).

Notons en outre qu'il n'existe pas de nation démocratique sans la volonté de partager des valeurs communes, ni sans la capacité de délibérer pour définir ensemble ce destin collectif. Il s'agit bien de ce vouloir vivre collectif que célébrait Ernest Renan. Amartya Sen affirme, dans son récent ouvrage *Citoyen du monde* : « La démocratie est le gouvernement de la liberté d'opinion et il n'y a pas de meilleur choix politique pour favoriser le progrès et une meilleure répartition des richesses. »¹ C'est bien ce modèle qui nous a construits en tant que citoyens, et nous avons considéré que

1. Amartya SEN : *Citoyen du monde*, éd. Odile Jacob, 2022.

la démocratie constituait l'horizon indépassable d'organisation des sociétés modernes.

Lors de la chute du monde communiste, nous avons pu croire à la « fin de l'histoire », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Francis Fukuyama (éd. Flammarion, 1992)² et, non sans un certain orgueil, nous avons cru pouvoir proposer son modèle au monde entier. « Nous avons hérité de notre histoire tragique un refus instinctif de la guerre et une croyance en la démocratie comme des vérités religieuses ; nous ne pouvons admettre que, dans une grande partie du monde, celles-ci ne soient pas partagées ; nous ne pouvons donc comprendre qu'on puisse agir sur la base d'axiomes qui leur soient contraires », nous dit Gérard Araud dans son ouvrage *Histoires diplomatiques*³. Mais trente années plus tard, le beau rêve se transforme en cauchemar : notre système démocratique semble se déliter, les États autoritaires se multiplient. La violence fait un inquiétant retour dans les sociétés occidentales. L'acclimatation mondiale de la démocratie, qui nous paraissait si évidente, ne s'est pas réalisée, et nos démocraties semblent faibles et pusillanimes face aux empires qui dominent désormais le monde.

Aussi, aujourd'hui, un sentiment profond de malaise se fait-il jour : les failles des États démocratiques sont dénoncées par de nombreux analystes : dès 1975, Michel Crozier, Samuel Huntington et Joji Watakuni font paraître

un rapport alarmant intitulé *The Crisis of Democracy* (éd. New York University Press). Mais des ouvrages plus récents actualisent ce constat : *Malaise dans la démocratie* de Jean-Pierre Le Goff (éd. Stock, 2016), *Le Peuple contre la démocratie* de Yasha Mounk (Éditions de l'Observatoire, 2018), *Sommes-nous encore en démocratie ?* de Natacha Polony (Éditions de l'Observatoire, 2021), *Slow Démocratie* de David Djaïz (éd. Allary, 2019), *La Cause du peuple* de Patrick Buisson (éd. Perrin, 2016), *Le Populisme au secours de la démocratie ?* de Chloé Morin (éd. Gallimard, 2021) ou encore *La Matière noire de la démocratie* de Luc Rouban (éd. Presses de Sciences Po, 2019). Plus récemment encore, Sylviane Agacinski alerte l'opinion publique en dénonçant les risques que font peser les mouvements islamistes radicaux sur la démocratie. Au printemps 2023, Nicolas Baverez publie aux Éditions de l'Observatoire *Démocraties contre empires autoritaires*. Francis Fukuyama, professeur à l'université Harvard, s'inquiète de la situation de la démocratie aux États-Unis dans *Libéralisme. Vents contraires* (éd. Saint-Simon, 2023). Perrine Simon-Nahum, professeur de philosophie à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, s'interroge : *Sagesse du politique. Le devenir des démocraties* (Éditions de l'Observatoire, 2023).

Pour beaucoup, la démocratie libérale, telle qu'elle a été construite depuis le XVIII^e siècle, est malade et, si elle se maintient, c'est le plus souvent de manière purement formelle. On doit donc s'interroger : la démocratie est-elle réellement moribonde ou connaît-elle une profonde transformation ?

2. Francis FUKUYAMA, *La Fin de l'histoire et le dernier homme*, éd. Flammarion, 1992.

3. Gérard ARAUD, *Histoires diplomatiques*, éd. Grasset, 2022, page 296.

Ce sont les questions auxquelles nous allons chercher à répondre aujourd'hui. Chacun admettra que l'état actuel de la démocratie cause un malaise, non seulement au plan interne en raison du rejet du système représentatif, mais aus-

si en raison de la remise en cause de l'État de droit (1^{re} partie). En outre, le nouvel ordre mondial produit des effets pervers qui l'affaiblissent encore alors que d'autres modèles politiques la supplantent désormais (2^e partie).

La crise de la démocratie libérale

Le rejet de la démocratie représentative

L'affaiblissement de la participation électorale : le constat, chacun l'aura vérifié, est impressionnant : l'abstention s'amplifie lors de chaque élection. Désormais plus de la moitié des citoyens désertent les urnes : l'abstention s'élevait à 53,77 % lors des élections législatives de 2022, à 55,3 % lors des municipales de 2020. Les jeunes de moins de 25 ans se sont abstenus à plus de 70 % lors des élections législatives de 2022. Les élus, et même le président de la République, ne représentent, le plus souvent, qu'une petite minorité d'électeurs, ce qui pose la question de la légitimité des élus. Le système représentatif, cœur vivant de la démocratie, est en crise. Sans insister sur un phénomène désormais bien connu, on ne peut que constater et regretter que le droit de vote, marqueur essentiel du modèle de la démocratie libérale, et qui avait fait l'objet de tant de luttes politiques, soit aujourd'hui délaissé par la majorité des citoyens ne croyant plus à une « démocratie Potemkine ».

Son remplacement par la violence : on doit noter qu'à ce rejet de la démocratie électorale correspond l'expression d'un mécontentement brutal s'exprimant dans la rue, par le refus du

dialogue et de la recherche de consensus. Populisme, dira-t-on ! Le terme, souvent teinté de mépris, renvoie une partie importante des citoyens dans une France populaire et périphérique : celle des *outsiders*, ceux qui savent qu'ils ne comptent pas et qui expriment leur frustration par la violence. Le mouvement des « gilets jaunes » en est, en France, un exemple frappant, avec son lot de destructions et de saccages. Le récent coup de force des bolsonaristes et la tentative inédite de prise du Capitole, le recul des droits de l'homme en Hongrie ou en Pologne, les débats violents au sein de l'Assemblée nationale à l'occasion de l'examen du texte de loi sur la réforme des retraites constituent une remise en cause brutale, animale, du socle de nos démocraties. Or, la violence pervertit la démocratie, dont le fondement est bien la recherche permanente de consensus.

La sécession des élites : en 1994, l'un des plus importants sociologues américains, Christopher Lash, publiait un ouvrage au titre prémonitoire : *La Révolte des élites et la trahison de la démocratie* (éd. Climats, 1999). Son livre pose l'hypothèse que ce n'est plus la « révolte des masses » qui menace désormais la vie démocratique, mais la coupure de plus en plus prononcée entre le peuple

et les « élites », entre les *somewhere* et les *anywhere*. Une coupure tant économique et matérielle qu'éducative et intellectuelle, dont résulte le repli sur eux-mêmes des privilégiés. Ceux-ci n'assument plus que de mauvaise grâce les charges et responsabilités qui devraient leur incomber et préfèrent le service de leur intérêt bien compris à celui de l'« intérêt général », dont ils ne conçoivent même plus qu'il pût exister. Les exilés fiscaux en sont le meilleur exemple.

Vingt ans après Lasch, le phénomène du séparatisme élitaire a fait l'objet, pour la France cette fois, d'une étude chiffrée au titre évocateur publiée par la Fondation Jean-Jaurès : « 1985-2017 : quand les classes favorisées ont fait sécession ». Le politologue Jérôme Fourquet y explique notamment que la cohésion de la société française « est mise à mal aujourd'hui par un processus presque invisible à l'œil nu, mais néanmoins lourd de conséquences : un séparatisme social qui concerne toute une partie de la frange supérieure de la société, les occasions de contacts et d'interactions entre les catégories supérieures et le reste de la population étant en effet de moins en moins nombreuses ». Il ajoute : « La nature et la convertibilité des compétences des nouvelles élites les affranchissent très concrètement de leur propre nation. Elles ont perdu la capacité de partager les passions et les émotions de leur communauté. »⁴ Or, en même temps qu'on abandonne sa propre nation, c'est la démocratie qu'on abolit. Pour les *anywhere*, la démocratie n'a plus d'in-

térêt et le pouvoir ne s'exerce plus dans un cadre national. Le vouloir vivre ensemble n'existe plus.

L'affaiblissement des institutions représentatives

L'effacement du rôle législatif des parlements : les parlements de nombreux pays démocratiques ont vu leur rôle décroître depuis de nombreuses années. Ce mouvement est particulièrement net en France, où la Constitution de la V^e République institutionnalise l'effacement du Parlement : jeu des articles 34 et 37 de la Constitution faisant la part belle au domaine règlementaire au détriment de celui de la loi, quasi monopole de l'exécutif en matière d'initiative des lois (95 % de celles-ci sont d'origine gouvernementale), maîtrise totale de celui-ci sur la procédure législative, rendent fictif le rôle du Parlement. Même le Royaume-Uni, patrie du parlementarisme, connaît la même évolution. Les débats ayant entouré le Brexit en ont constitué, notamment sous l'impulsion du Premier ministre Boris Johnson, la manifestation la plus surprenante.

Le gouvernement des « sachants » : Les élites, issues des grands corps de l'État, les experts savent mieux que les « petites gens », selon l'expression pleine de condescendance de François Mitterrand, quelle orientation donner au pouvoir d'État et quelles décisions doivent être prises pour y parvenir. Natacha Polony l'affirme dans son ouvrage *Sommes-nous encore en démocratie ?*, en écrivant : « La complexité des phénomènes, dans un monde d'interactions permanentes, nécessite de confier

4. Jérôme FOURQUET, « 1985-2017 : quand les classes favorisées ont fait sécession », Fondation Jean Jaurès, février 2018.

les décisions à des experts, à des gens qui comprennent vraiment les enjeux de chaque décision.»⁵ La gestion de la crise sanitaire de 2020 nous en a fourni un exemple frappant. Plus personne ne croit, parmi journalistes et politiques, qu'il faille demander aux citoyens d'opérer des arbitrages sur des sujets fondamentaux. L'abandon de l'idée de référendum d'initiative citoyenne (RIC) en est la traduction la plus récente. La haute administration est devenue le réel législateur, sans aucun contrôle démocratique. Il est difficile de ne pas constater, à l'instar de l'essayiste Xavier Patier, que « tous les pouvoirs qui montent – magistrats, réseaux sociaux, influenceurs, vedettes de football, autorités indépendantes, technocratie européenne – ont en commun de ne pas être désignés par le suffrage universel. Tous les pouvoirs en perte de vitesse (élus locaux, députés, sénateurs, président) sont issus des urnes »⁶. Il en déduit que l'élection, principe de légitimité politique et rite civique, vit ses dernières années sous nos yeux. Le constat manque peut-être de nuance, mais il traduit bien la crise actuelle du système représentatif.

Le poids des lobbys : plus obscur, plus ambigu est le rôle des élites économiques et de leur groupe de pression. De nombreuses analyses nous montrent que les décisions politiques sont le plus souvent imposées par les représentants des grandes entreprises, par les capitaines d'industrie : nul ne peut nier l'influence majeure détenue, en France, par

Bernard Arnault, Vincent Bolloré ou Xavier Niel, entre autres, qui non seulement détiennent de gigantesques entreprises, mais contrôlent par ailleurs la presse et les médias – et par ce biais influencent continuellement le pouvoir politique et les citoyens. Le constat est encore plus inquiétant aux États-Unis ou au Royaume-Uni avec les Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) ; et le récent scandale du Quatargate montre, au sein du parlement de l'Union européenne, le poids terrifiant de ces groupes de pression.

Le rôle des juges : le poids de la justice administrative en est un exemple marquant. Dans plusieurs décisions récentes, le Conseil d'État exige que le gouvernement mette fin à son inaction face à l'urgence climatique, lui fixe des délais impératifs et le condamne même à des sanctions financières (arrêt de février 2021). Le développement des mécanismes de contrôle de constitutionnalité des lois a, là aussi, constitué une des évolutions les plus marquantes pour les parlements. Les lois adoptées démocratiquement sont désormais soumises au contrôle de juges, nommés et n'ayant de compte à rendre à quiconque. En France, le Conseil constitutionnel peut décider souverainement de l'incompatibilité d'un texte voté avec le « bloc de constitutionnalité » et imposer telle ou telle modification, voire l'abrogation d'une loi. Une telle évolution marque la fin de la prééminence du pouvoir législatif et le triomphe du pouvoir des juges, au détriment de la démocratie représentative. Hervé Lehman, dans un récent ouvrage, affirmait : « Ainsi l'État de droit, qui signifiait que les lois étaient votées

5. Natacha POLONY, *Sommes nous encore en démocratie ?*, Éditions de l'Observatoire, 2021.

6. Xavier PATIER, *Demain la France*, Éditions du Cerf, 2020.

par les élus du peuple et s'imposaient au gouvernement, est devenu le respect par le gouvernement et le Parlement des normes définies par les juges.»⁷

L'érosion des libertés fondamentales : le libéralisme constitutionnel, qui s'applique à l'État, implique la protection des droits et libertés fondamentales des individus. Il impose au gouvernement de promouvoir les droits naturels de ses citoyens, c'est-à-dire les droits fondamentaux qui limitent le pouvoir qu'un État peut avoir sur les individus. Or, face à la menace de l'islamisme radical et du terrorisme, face à la pandémie, face aux violences urbaines, la tentation est grande de restreindre les libertés fondamentales afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens. François Sureau, dans son ouvrage *Pour la liberté* (éd. Tallandier 2017), s'est élevé contre le risque que font courir les lois liberticides adoptées récemment par le Parlement, mettant en cause la démocratie. Or, la majorité des citoyens accepte ce « pouvoir immense et tutélaire » dont parlait Alexis de Tocqueville, « qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort... L'État pourvoit à leur sécurité, prévoit et assure leur besoins... Il travaille volontiers à leur bonheur, mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre »⁸.

Dans *Slow Démocratie*, David Djaïz cite une enquête menée par le World Values Survey (enquête mondiale sur les valeurs), dont les résultats montrent que dans les pays démocratiques

presque 40 % des citoyens considèrent que la liberté de la presse ou bien l'indépendance de la justice, par exemple, ne sont pas des valeurs importantes.

L'éclatement de la communauté nationale : communautarismes et fondamentalisme islamique

Désormais, certains quartiers, certains lieux ne sont plus régis par les lois : ce sont les territoires perdus de la République. Pour beaucoup d'analystes, le communautarisme mine la démocratie. En 2008, Recep Erdogan n'hésitait d'ailleurs pas à affirmer : « L'assimilation est un crime contre l'humanité. »

Marc Ferro affirme, dans *Les Ruses de l'histoire* : « La charia [la loi musulmane] constitue le marqueur le plus fort de l'identité musulmane, par delà les rites, par delà la rivalité entre des sunnites et les chiïtes. » Et il ajoute : « La seule idéologie forte face au libéralisme et à la démocratie est l'islamisme »⁹. Aujourd'hui, toute une partie de la communauté nationale entre en opposition frontale avec les principes et valeurs de la République, se retranche de celle-ci en appliquant ses propres normes, sa propre culture, ses propres lois : pour l'islamisme radical, seule la théocratie doit permettre de régir la vie des peuples. À un double titre, le fondamentalisme musulman constitue un rejet de la démocratie : non seulement il refuse la loi de la majorité et son expression par la représentation nationale, mais il rejette en outre l'un des aspects essentiels de la démocratie : le respect de l'État de droit. C'est

7. Hervé LEHMAN, *Soyez partiaux!*, Éditions du Cerf, 2022.

8. Alexis de TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, partie II, tome II, 1840.

9. Marc FERRO, *Les Ruses de l'histoire*, éd. Tallandier, 2018, page 157.

le constat fait par Sylviane Agacinski ou par Dominique Reynié, lequel écrit, dans l'ouvrage collectif *Le XXI^e siècle du christianisme*, publié en 2021 : « Les démocraties, principalement en Europe, doivent se protéger désormais contre des mouvements religieux se réclamant de l'islam, menant une guerre aux sociétés démocratiques et sécularisées. Ce terrorisme religieux devient un fait planétaire à partir des attentats du 11 septembre 2001. »¹⁰ On peut donc affirmer

10. *Le XXI^e siècle du christianisme*, sous la direction de Dominique REYNIÉ, Éditions du Cerf, 2021.

qu'à ce titre, une partie de la communauté nationale rejette la démocratie et considère la théocratie comme le seul modèle politique acceptable. Jacques Julliard, dans une récente tribune du *Figaro*, n'hésite pas à parler de « la fin de la dynamique démocratique »¹¹. Devant une telle accumulation de faits, on comprend le malaise ressenti par Jean-Pierre Le Goff. Or, cette évolution interne semble amplifiée par les effets pervers de la mondialisation.

11. Jacques JULLIARD, « la fin de la dynamique démocratique » *Le Figaro*, 7 février 2022.

Les effets pervers de la mondialisation

Le poids des institutions internationales non démocratiques

Depuis 1945, le développement spectaculaire de la coopération internationale a entraîné la création de multiples organisations de coopération ou d'intégration conduisant les États membres à abandonner une partie de leur souveraineté et à accepter que le pouvoir de décision soit exercé au niveau supranational. « La perte d'autonomie nationale impliquée par le fait de participer à tel ou tel accord ne constitue pas un dysfonctionnement du système ; elle est son trait déterminant », nous dit Yasha Mounk¹². Or ces institutions ne sont pas démocratiques et les États ont accepté de transférer, à des autorités non élues, de nombreux pouvoirs. L'Union européenne en constitue un exemple frappant.

La démocratie interne en est d'autant plus affaiblie que les institutions démocratiques nationales sont souvent devenues les chambres d'enregistrement des décisions prises au niveau supranational. La ratification du traité de Lisbonne, après le référendum négatif du peuple français, en est la traduction politique la plus cinglante. Sur un autre plan, beaucoup déplorent l'absence de démocratie au sein des institutions européennes et l'inanité du Parlement européen.

La puissance des institutions financières internationales et le poids des banques centrales

La puissance des institutions financières internationales et le poids des banques centrales

Un exemple frappant nous en a été donné par la crise grecque. Les citoyens grecs avaient refusé, par référendum, à 61,31 % des voix, le programme de réformes voulu par l'Union européenne. La Banque centrale européenne a, malgré cette claire volonté populaire, forcé le président Alexis Tsipras à le mettre en œuvre, ce qu'il a fait. Le ministre allemand des Finances de l'époque, Wolfgang Schäuble, affir-

12. Yasha MOUNK, *Le Peuple contre la démocratie*, op. cit., page 110.

mais cyniquement : « Il est impossible de laisser des élections influencer la politique économique. »¹³. En 2018 un sondage de l'Institut français d'opinion publique (IFOP) montrait que plus de 54 % des Français considéraient que le pouvoir était détenu par les marchés financiers¹⁴.

Le retour des empires autoritaires et le rejet de la démocratie libérale

Nous avons connu, depuis 1945, un ordre mondial stable, géré par les « supergrands » : États-Unis et Union soviétique. Mais, en 1991, l'empire communiste s'effondre et nous connaissons alors un réel « désordre mondial » où chaque nation s'efforce de reconquérir sa souveraineté. De ce désordre surgit, aujourd'hui, un nouvel ordre mondial au sein duquel apparaissent de nouveaux empires : empire russe, empire « du Milieu », empire perse, empire ottoman qui viennent remettre en cause l'hégémonie de l'empire américain. Or, leur trait commun est de se fonder sur un autoritarisme brutal (et c'est un euphémisme) et de rejeter la démocratie.

Le développement des « démocraties illibérales »

Le terme est employé pour la première fois en 1997 par le journaliste et politiste américain Fareed Zakaria dans un article du magazine *Foreign Affairs* : « The Rise of Illiberal Democracy » (« L'émergence de la démocratie illibérale »). Cette expression désigne les gou-

vernements élus démocratiquement, mais qui ignorent les limites constitutionnelles à leur pouvoir et déposèdent les citoyens de leurs droits et libertés. En d'autres termes, leurs dirigeants, élus, ne respectent pas les limites de l'État de droit. On peut aujourd'hui ranger dans cette catégorie la Hongrie de Viktor Orbán (au pouvoir depuis 2010), qui en a revendiqué même la dénomination pour qualifier son pays, la Pologne de Jaroslaw Kaczynski (dirigeant de facto de son pays depuis 2015), le Venezuela de Nicolás Maduro (depuis 2013), la Russie de Vladimir Poutine (depuis 1999), les Philippines de Rodrigo Duterte (depuis 2016) ou la Turquie de Recep Erdogan (depuis 2003).

Les dirigeants de ces États affirment que leur pays reste démocratique, alors qu'ils n'en n'ont plus que l'apparence. Ces démocraties sont perverties car ne subsiste que l'élection des titulaires du pouvoir politique (sans regarder de trop près le déroulement de ces élections). Ainsi que le constate Jean de Glas-tany, ancien ambassadeur de France en Ukraine, il apparaît clairement aujourd'hui que le « Sud global », regroupant des États tels que la Turquie, l'Inde, l'Indonésie, le Brésil, l'Afrique du sud, constitue un système mondial multipolaire, diversifié et puissant, uni dans une même hostilité à l'influence occidentale et au développement de la démocratie. L'un des membres les plus influents du Comité central du Parti communiste chinois n'hésitait pas à affirmer récemment : « La démocratie n'est pas l'apanage des pays occidentaux, où elle est au service des riches. Ils doivent cesser de dicter leur vision aux autres. »

13. Natacha POLONY, *Sommes-nous encore en démocratie ?*, op. cit., page 63.

14. David DJAÏZ, *Slow Démocratie*, op. cit., page 79.

La faiblesse des démocraties face aux violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales

La mondialisation économique et financière impose à tous les États de mettre en place des politiques de coopération multiples. Elle implique donc d'accepter l'autre comme un partenaire avec lequel les échanges sont nombreux et réguliers. Mais, si ce partenaire ne respecte pas les mêmes valeurs et les mêmes principes démocratiques, si il les viole, est-il possible, dans ce monde interdépendant, de faire de leur non respect un «élément non négociable»? Manifestement, la réponse est négative pour une double raison. Tout d'abord parce que l'un des principes fondamentaux

des relations interétatiques est celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État; ensuite parce que l'interdépendance économique interdit, par réalisme, d'être trop regardant; seuls des discours martiaux et des sanctions économiques, modestes, manifestent parfois un certain mécontentement. Les démocraties apparaissent le plus souvent comme pusillanimes et incapables d'affirmer et de défendre avec force le respect des principes fondamentaux sur lesquels repose leur organisation politique et constitutionnelle. Le sort réservé par la Chine aux Ouïgours, par l'Inde aux minorités chrétiennes ou musulmanes, ou encore par la Birmanie aux Rohingyas, en constitue le triste exemple.

Conclusion

La démocratie est aujourd'hui menacée par les bouleversements sociaux et politiques et l'évolution du monde qu'ont connus les pays occidentaux depuis quarante années. Faute d'affronter ces questions, elle se condamne à rester impuissante face aux nouveaux désordres du monde et à la violence de ses ennemis, qui la rejettent et veulent la détruire.

Devant une telle accumulation de faits et d'exemples, doit-on penser que l'Occident est devenu son principal

sanctuaire, ou bien doit-on dire un requiem pour la démocratie, ou encore considérer qu'elle connaît une profonde mutation? La démocratie libérale est en danger! Antonio Gramsci nous a pourtant alertés: «Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres.»¹⁵ Les monstres sont là! ❁

15. Antonio GRAMSCI, *Cahiers de prison*, éd. Gallimard, 1983, cahier 3, paragraphe 34, page 283.